



FICHE D'INSCRIPTION A L'ASSOCIATION SPORTIVE ANNEE 2022-2023



Autorisation parentale

Je soussigné(e) Mr, Mme _____ autorise mon enfant _____ en classe de _____ à faire partie de l'association sportive (AS) du collège Léonard de Vinci d'Ecquevilly, et, à se rendre aux entraînements et compétitions. De plus, j'autorise la publication de photos de mon enfant sur le site internet du collège ou de l'unss, ainsi que l'affichage de photos (affichage interne au collège et/ou forum des associations de la ville).

Date de naissance : ____ / ____ / ____ Qualité : Externe / Demi-pensionnaire.

ACTIVITE(S) CHOISIE(S) :

Badminton (13h45/15h45)

Volley-ball (13h45/15h45)

Football/Futsal (13h45/15h45)

Tel (ou vous joindre le mercredi après-midi) :

Adresse : _____ Code postal : _____ Ville : _____

Compagnie d'assurance : N° du contrat d'assurance :

- En cas de besoins, j'autorise les professeurs d'EPS à prodiguer les soins nécessités par l'état de mon enfant.
- Et en cas d'accident, j'autorise le transport par les pompiers ou le SAMU de mon enfant vers le centre hospitalier désigné par les autorités.
- J'accepte que les professeurs d'EPS ou les accompagnateurs autorisent, en mon nom et en cas d'urgence, une intervention médicale ou chirurgicale.

Règlement de la cotisation : : Par chèque ou PASSplus ⇒ Précisez le N° du compte/carte Pass+ : _____

Paiement pass + 2022/23 à réaliser à partir du 1^{er} septembre.

Si règlement par PASSplus, modalité de règlement choisi : Ticket dématérialisé. (en ligne sur Passplus.fr)
 Ticket papier (à imprimer sur Passplus.fr et à rendre avec cette fiche d'inscription).

De plus, je souhaite acheter un tee-shirt de l'As : Oui (fiche de commande à joindre à l'inscription)
 Non

Fait à _____ le ____ / ____ / ____

Signature des responsables légaux :

Ce dossier d'inscription, dûment rempli et accompagné du règlement de la cotisation : 35 Euros sans tee-shirt ou 50 euros avec tee-shirt de l'AS (en chèque à l'ordre de l'AS du collège L.de.Vinci ou PASS+) doit être rendu COMPLET à un professeur d'EPS avant le mercredi 21 septembre 2022.

Nb : En cas de restrictions sanitaires ou en raison du nombre de licenciés par activité, des groupes pourront être constitués (sem A/B ou créneaux d'1heure) au cours de l'année. Toutefois nous essayerons au maximum de proposer des activités et compétitions aux licenciés. Merci de votre compréhension.

Règlement intérieur de l'Association Sportive

- ❖ Tout élève du collège Léonard de Vinci peut s'inscrire à l'Association Sportive à n'importe quel moment de l'année. L'adhésion est valable pour une année scolaire. Elle offre la possibilité de pratiquer une ou plusieurs activités, et, de participer aux différentes sorties.
- ❖ L'AS du collège Léonard de Vinci offre à tout adhérent, outre la possibilité de s'entraîner et de participer aux différentes compétitions, l'opportunité de se former et de prendre des responsabilités (juges, arbitres, être membre du comité directeur...). En s'inscrivant chacun s'engage à participer à une formation de jeune officiel.
- ❖ Un calendrier prévisionnel, des entraînements et compétitions, sera communiqué aux licenciés courant octobre. Toutefois, attention, des modifications peuvent y être apportées, et seront signalées sur le panneau d'affichage prévu à cet usage dans la cour du collège ou sur le site internet. Les élèves devront alors communiquer les renseignements utiles à leurs familles.
- ❖ Les licenciés devront respecter les mesures sanitaires en vigueur au cours de l'année faute de quoi l'accès leur sera refusé.
- ❖ Lors des déplacements et des compétitions, une autorisation parentale est donnée à chaque élève, et doit être impérativement remplie et rendue au professeur responsable de l'activité, pour pouvoir participer.
- ❖ Lors des déplacements et compétitions, les élèves sont tous sous la responsabilité soit de l'enseignant d'EPS du collège Léonard de Vinci, soit d'un autre enseignant d'EPS du district, soit d'un personnel de l'établissement, soit d'un parent d'élève accompagnateur.
- ❖ **A la fin de l'entraînement et au retour des compétitions, les élèves ne sont plus sous la responsabilité du professeur. Au retour des compétitions les parents sont chargés de venir récupérer leurs enfants aux horaires indiquées sur l'autorisation parentale.**
- ❖ A tout moment et en toutes circonstances, il est demandé à chaque élève de :
 - Suivre les règles d'organisation et de sécurité données,
 - Respecter le matériel et les installations,
 - Respecter les autres joueurs, les professeurs ou autres personnes qui les encadrent,
 - Ne jamais se soustraire à la surveillance de ces mêmes personnes.
- ❖ En cas de problème important ou récurrent, les professeurs prendront les mesures appropriées en accord avec le chef d'établissement, allant jusqu'à l'exclusion de l'adhérent, sans remboursement des frais.
- ❖ L'inscription à l'AS implique un engagement fort de chacun, à travers une participation régulière aux entraînements et aux compétitions pour le bénéfice de tous. Toute absence à un entraînement ou à une compétition devra être justifiée.
- ❖ **Les élèves ont la possibilité de pique-niquer (four à micro-onde à disposition) le mercredi midi au collège de 12h50 à 13h45 sous la responsabilité d'un Assistant d'Education.**

Date :

Lu et Approuvé :

Signature(s) :